

() ECRETS DU PREMIER MINISTRE

/)NNEE 1960 -1- N° 121 /PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

() E C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - M. AROUNA MAMA, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim de Mr. Paul DARBOUX, Ministre du Travail et des Lois Sociales, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 7 MAI 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent;
Le Vice Premier Ministre,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
Ht.COMMIS.	1
Ministres	14
J.O.R.D.	1
ASS.LEGIS.	4

OKE ASSOGBA